

DÉCISION DU MAIRE N°15/2024

M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre.

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5217-10-6

Vu la délibération n°2023-11-08/05 du conseil municipal en date du 8 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n°2024-03-27/10 en date du 27 mars 2024, adoptant le budget primitif 2024,

Vu la délibération n°2024-05-15/06 en date du 15 mai 2024 portant sur la fongibilité des crédits et autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget de la Commune 2024,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Chapitre	Imputation	Libellé	dépenses
011	COMM- 022 - 611	Contrat prestation services	- 1 028.00 €
011	SPORT – 325 – 611	Honoraires et conseils	- 3 605.00 €
011	ADM – 020 - 6227	Frais d'actes et de contentieux	- 2 000.00 €
011	ADM – 020 - 6238	Divers	- 1 900.00 €
011	CME- 031 – 6251	Voyages et déplacement	- 1 084.00 €
65	ELU – 031 -65311	Indemnité de fonction	+ 667.00 €
65	ADM – 020 – 65568	Autres contributions	+ 3017.00 €
65	ADM – 020 – 657358	Autres groupement	+ 2 231.00 €
65	ADM – 020 – 65811	Droit d'utilisation	+ 3 606.00 E
65	ADM -020 – 65818	Autres	+ 96.00 €

ARTICLE 2 : il sera rendu compte de ces virements de crédits à la première réunion du Conseil Municipal

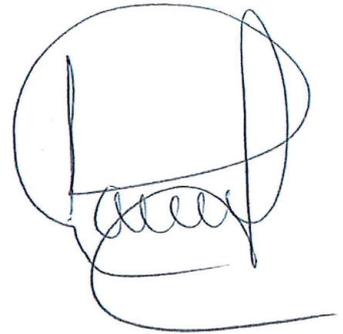
qui suit cette décision.

ARTICLE 3: Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Préfecture de Moulines ainsi qu'à la Trésorerie Municipale de Givors et publiée sur le site internet de la commune.



Fait à Soucieu-en-Jarrest,
Le 20 décembre 2024

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Transmis en Préfecture le : 20.12.24

Publié le : 20.12.2024